

## à la Une



Le 09/10/2013

### Services à la personne

## Aide à domicile : "le gouvernement a franchi la ligne rouge avec la Casa"

De gauche à droite : Hugues Vidor (Adessaadomicile), Thierry d'Aboville (ADMR), Guy Fontaine (FNAAFP/CSF) et Yves Vérollet (Una)

**Un timing bien maîtrisé. Alors que le gouvernement présente aujourd'hui le PLFSS 2014 en conseil des ministres, le "club des quatre" de l'aide à domicile (Adessaadomicile, ADMR, FNAAFP/CSF et Una) en appelle aux parlementaires pour que le produit de la Casa - qui devrait être, une année de plus, détourné de son objet - soit fléché sur l'aide à l'autonomie des personnes âgées.**

"La ligne rouge est franchie par le gouvernement", assène Hugues Vidor, directeur général d'Adessaadomicile.

"La loi n'est pas financée, l'Apa n'est pas réévaluée", enchaîne-t-il. Tout comme les gestionnaires d'établissements pour personnes âgées avant elles (FHF, AD-PA,



Fnar, Fnadepa), les quatre fédérations de l'aide à domicile (Adessaadomicile, ADMR, FNAAFP/CSF et Una) organisaient, mardi 8 octobre, une conférence de presse pour dénoncer l'attitude du gouvernement. Deux motifs à ce courroux : l'article 15 du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2014 qui prévoit pour la seconde année consécutive d'affecter le produit de la contribution additionnelle pour la solidarité et l'autonomie (Casa - créée par la LFSS 2013) au fonds de solidarité vieillesse (FSV) et non à la prise en charge de l'autonomie des personnes âgées, sa destination première. Un fléchage qui vient du même coup doucher les espoirs des professionnels quant à une loi sur le vieillissement applicable dès 2014. Face à ce qu'il appelle une "double peine" pour les personnes dépendantes, le collectif propose une mobilisation de plusieurs ordres.

### Récupérer une part du produit de la Casa

Sans conteste, l'urgence du moment est de pouvoir amender le PLFSS 2014, dont le texte est présenté aujourd'hui en conseil des ministres avant d'être transmis au Parlement (le projet de budget n'avait jusque-là été présenté que dans ses grandes lignes, le 26 septembre). Pour ce faire, deux propositions d'amendements ont été adressées aux groupes parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale. Les fédérations d'aide à domicile y proposent qu'une partie du produit de la Casa soit affectée à des financements ciblés :

- l'augmentation de la part de financement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) à domicile (car les conseils généraux fonctionnent aujourd'hui en enveloppe fermée) ;
- la hausse de la valeur du point de la convention collective de la branche de l'aide à domicile (le point y est gelé depuis 2009 ; environ 50 % des salariés sont au Smic) ;
- le financement des politiques de prévention (chutes à domicile, aide au retour rapide d'hospitalisation...) des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
- le financement de l'augmentation des plafonds d'Apa à domicile (afin de pallier partiellement le phénomène de saturation des plans d'aide et de baisse régulière du pouvoir d'aide de cette allocation depuis sa création).

### Résoudre la crise structurelle

Régulièrement depuis 2009, les professionnels alertent sur la crise de l'aide à domicile (lire ici, là et là). Désormais, le manque de financement devient criant : "nos structures n'ont plus de fonds propres, elles continuent à licencier et sont à bout de souffle", prévient Hugues Vidor. "Les conseils généraux sont exsangues, les plans d'aide se réduisent", renchérit Thierry d'Aboville, secrétaire général de l'Union nationale ADMR. "Depuis un an, observe-t-il, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail [Carsat] mettent fin à certaines prises en charge de personnes en Gir 5 et 6 alors qu'elles y sont éligibles. Il en résulte que ces personnes vont demander l'Apa et ce transfert va encore aggraver la situation des conseils généraux



et restreindre les plans d'aide". Au final, les bénéficiaires sont obligés d'assumer des restes à charge importants avec le risque de ne plus pouvoir déboursier ces sommes. "Il faut régler le problème structurel une bonne fois pour toutes", insiste Guy Fontaine, secrétaire général de la FNAAFP/CSF. Les deux fonds d'urgence de 50 M€, mis en place en 2012 et 2013, ne sont que des "réponses contextuelles". Pour Hugues Vidor, "tout le travail mené depuis 2009 (sur la réforme de la tarification avec l'ADF notamment) n'as de sens que si derrière il y a une loi".

### Ne pas enfermer le sujet dans un débat d'experts

Pour hâter le gouvernement à sortir son projet de loi sur le vieillissement, les professionnels de l'aide à domicile veulent en faire un vrai sujet de société. C'est là, le second niveau de leur action : "nous devons sortir du débat d'experts et mettre le sujet de la dépendance sur la place publique", explique Yves Vérollet, délégué général de l'Una. L'idée étant de mobiliser "les responsables associatifs en régions et tous ceux qui voudraient se manifester auprès des parlementaires afin de faire de la prise en charge de l'autonomie un débat de société". Le collectif n'exclut pas d'en appeler à un référendum national sur cette question. "Si l'Etat repousse la réforme, la charge sera reportée sur les aidants familiaux qui sont eux-mêmes souvent des retraités", explique Guy Fontaine. Les quatre fédérations, qui plaident pour une action unitaire, ont l'intention de se rapprocher de l'ensemble des acteurs du secteur, notamment des partenaires qui composent le GR 31 à la CNSA, pour peser sur les futurs choix gouvernementaux.

Par Linda Daovannary